

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/le-mouvement-des-gilets-jaunes-expression-d-une-france-qui-souffre-et-ne-veut-pas-disparaître>

Le mouvement des Gilets jaunes, expression d'une France qui souffre et ne veut pas disparaître



des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -
Date de mise en ligne : samedi 9 février 2019

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Le mouvement des Gilets jaunes, expression d'une France qui souffre et ne veut pas disparaître

Le mouvement des Gilets jaunes, engagé depuis plus de trois mois, est l'expression d'une protestation de grande ampleur, au-delà des clivages partisans, émanant de la France dite « périphérique », délaissée, pour ne pas dire méprisée des décennies durant. Les manifestations autour des ronds-points ont essaimé jusque dans les grandes villes, métropoles et à Paris même, lieu emblématique du pouvoir politique.

Nos compatriotes témoignent ainsi de leurs souffrances et expriment leur volonté farouche et légitime de ne pas mourir, dans une société qui, par exemple, rend de plus en plus difficile la faculté de se faire soigner : insuffisance croissante de médecins et professionnels de santé, éloignement programmé des structures de soins, hôpitaux, maternités ; éloignement aussi des lieux de culture et de divertissement, éloignement croissant aussi des lieux de culte, avec le manque de prêtres et la fermeture de la plupart des églises de campagne. C'est au regard de cette situation dégradée qu'il faut considérer l'opposition aux augmentations répétées des taxes sur l'essence et le diesel, comme celle portant sur la limitation de vitesse à 80 kms/heure.

Ainsi ce sont les corps et les âmes qui, dans cette France dite périphérique, qui sont en situation de souffrance, de manque. Ce mouvement n'est pas seulement en quête de plus d'argent, de davantage d'avoir, mais aussi de davantage d'être. La preuve en est qu'une de ses principales revendications, sinon la première, est l'introduction dans la Constitution du Référendum d'initiative citoyenne (RIC).

Cette France là demande à reprendre un peu du pouvoir qui lui a, depuis longtemps, été confisqué au profit d'une classe politique trop largement déconnectée des réalités de terrain, centrée sur ses propres intérêts et aveuglée par une idéologie destructrice de la Nation comme de la famille, et d'un gouvernement des juges, non démocratiquement élus et prétendant juger « au nom du peuple français » : belle fiction là encore, lorsque ces juges s'arrogent un large pouvoir d'interprétation des textes.

Ces Français, moins ignares que l'on veut bien le croire en haut lieu, ont ainsi de plus en plus conscience que le principe régissant la Constitution, en son article 2 : « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple », est un leurre et une pure fiction. Le référendum, institution-clé dans l'équilibre des pouvoirs de la Constitution de 1958, n'est plus utilisé sur les questions essentielles, telles que la politique d'immigration, le niveau de la fiscalité, etc., où, lorsqu'il l'est, c'est aussitôt, lorsque le résultat déplaît, pour en annihiler le résultat : tel fut le sort réservé à la votation de 2005 sur les traités européens : elle fut contredite dès 2008 par la voie parlementaire, à l'initiative de M. Sarkozy.

Quant aux pétitions populaires, si « Le Conseil économique, social et environnemental peut être saisi par voie de pétition dans les conditions fixées par une loi organique. Après examen de la pétition, il fait connaître au Gouvernement et au Parlement les suites qu'il propose d'y donner » (art. 69 de la Constitution) ,

il reste que, lorsqu'elles déplaisent, là encore, ces pétitions ne sont pas même examinées : tel fut le cas de la pétition sur le projet de mariage pour tous, ayant recueilli 700 000 signatures, non examinée par le Conseil économique, social et environnemental.

Ces quelques exemples, que l'on pourrait multiplier, expliquent la défiance de nos concitoyens envers le pouvoir en place ; ils font que le président et le gouvernement en place ne pourront pas aisément balayer d'un revers de main, ou par une manipulation de plus, la demande forte qu'est l'institution du Référendum d'initiative citoyenne. Après tout, un tel dispositif constitutionnel fonctionne bien dans certains Pays, notamment en Suisse et en Californie. Ce serait un bon moyen de pacifier une situation devenue difficile et dangereuse pour la paix civile.

En revanche, nous ne pouvons que condamner, avec bien d'autres citoyens, le recours par les forces de l'ordre à l'utilisation répétées des grenades dites de désencerclement, des grenades à effet de souffle et des tirs de flash-ball, qui entraînent des blessures graves et des mutilations irréversibles parmi les manifestants. Lors des grandes manifestations du printemps 1968, jamais la police et les CRS n'utilisèrent des armes aussi dangereuses. A cet égard, en ce début d'année 2019, la responsabilité des pouvoirs publics donneurs d'ordre est immense. Il est inadmissible que de telles armes continuent à être utilisées ; si l'on veut vraiment préserver la paix civile, il est grand temps de renoncer au recours à des armes aussi dangereuses. Il est d'autres moyens pour assurer le déroulement pacifique des manifestations.

Comment d'ailleurs pourrait-on concevoir qu'un « grand débat » national puisse se dérouler sereinement dans un tel contexte de violence ?

Guy Barrey